

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 574-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 572-2017 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS ET
LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 12 février 2018, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 574-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 572-2017 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13^e jour du mois de février 2018.


Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire -trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 février 2018, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 février 2018.


Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier